

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVII

BEAUCEVILLE — DECEMBRE 1921

No 12

LE PALAIS OCCUPE PAR M. DE TRACY A QUEBEC EN 1665-1666

Dès 1663, il y avait à Québec une maison connue sous le nom de *Palais*. Quel était ce *Palais* ? Où était-il situé ? Voilà deux questions que feu l'honorable M. P.-J.-O. Chauveau posait à nos chercheurs en 1885. Personne, il nous semble, n'a encore répondu à ces questions.

Nous croyons être en mesure de dire ce qu'était le *Palais* et d'indiquer le site de cet édifice.

Et d'abord relevons l'existence du *Palais*.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Souverain tenue le 14 novembre 1663, dit :

“En conséquence de l'affiche faite dimanche dernier portant qu'offres au rabais seraient ce jourd'huy reçues pour les réparations et augmentations à faire tant au fort St-Louis, à la maison à présent dite le Palais, qu'au brigantin, et après que Jean Lemire, maître charpentier, et Jean Monfort, maître maçon, se sont présentés et qu'ils ont représenté leurs procès-verbaux de visite du passé, le Conseil a ordonné et ordonne que de nouveau ils feront visite des dites choses vendredi prochain, du matin, et qu'ils en dresseront leur procès-verbal en présence des sieurs de la Ferté et Damours, commissaires députés pour ce voir faire, pour sur leur rapport être ordonné ce que de raison.”

Le 28 novembre 1663, le Conseil Souverain reçoit de nouvelles offres pour les réparations au château Saint-Louis et au *Palais*.

Le 5 décembre 1663, troisièmes offres au rabais pour les réparations au château Saint-Louis et au *Palais*.

Enfin, le 12 décembre 1663, ainsi que le voulait la loi, le Conseil Souverain s'assemble de nouveau pour procéder cette fois à l'adjudication des travaux. Les charpentiers Antoine Rouillard et Jean Chénier ayant fait les offres les plus avantageuses obtiennent le contrat de menuiserie pour une somme de 2930 livres. Quant aux travaux de maçonnerie, le Conseil Souverain, peu satisfait des offres faites, les remet à plus tard.

Une délibération du Conseil Souverain en date du 25 juin 1665 nous explique le *pourquoi* des réparations qu'on fit subir au château Saint-Louis et au Palais en 1663, 1664 et 1665 :

“Le Conseil attendu que le Palais est réservé et qu'on y travaille incessamment pour y loger Monseigneur de Tracy a ordonné qu'affiches seront mises pour faire savoir à tous que le Conseil se tiendra aux jours ordinaires dans la maison de Lavigne, huissier, où il se tenait ci-devant.”

C'est donc le *Palais* qui servit de résidence à M. de Tracy pendant les quelques mois qu'il passa à Québec, de 1665 à 1666.

Demandons-nous maintenant quel était ce *Palais* et où il était situé ?

Le *Palais* faisait-il partie des dépendances du château Saint-Louis ou tout au moins était-il situé dans l'enceinte du fort ?

Non.

C'est en 1620 que Champlain fit commencer la construction du fort Saint-Louis. Cette habitation, toute en bois, fut rasée en 1626 et remplacée la même année par un fort plus spacieux “avec fascines, terres, gazons et bois.” C'est dans ce deuxième château Saint-Louis que mourut Champlain le 25 décembre 1635. Dès son arrivée dans la

Nouvelle-France, M. de Montmagny fit reconstruire en pierre le fort Saint-Louis édifié par Champlain. En 1647, M. de Montmagny jetait les fondements du "corps de logis" qui jusqu'à 1694 devait porter le nom de château Saint-Louis. Il est certain qu'en 1665, lors de l'arrivée de M. de Tracy à Québec, il n'y avait qu'un seul bâtiment de quelque importance dans l'enceinte du fort de Québec. C'était le fort même qu'on désignait aussi sous le nom de château Saint-Louis.

Il faut donc chercher ailleurs.

Dans la carte de Jean Bourdon intitulée *Plan du haut et du bas de Québec comme il est en l'an 1660*, on voit indiqué, au pied du Mont-Carmel, un peu en bas de la partie nord-est du Jardin du Fort actuel, un bâtiment d'assez vastes dimensions que la légende au bas de la carte désigne comme suit : *Sénéchaussée*.

La Sénéchaussée avait été établie à Québec par le gouverneur de Lauzon peu après son arrivée à l'automne de 1651. Le gouverneur nomma son fils aîné, Jean de Lauzon, grand-sénéchal de la Nouvelle-France.

M. l'abbé Ferland écrit :

"Les salles et les bureaux de la sénéchaussée étaient placés dans une maison, située en partie sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le palais de justice à Québec. Lorsque plus tard, le palais de l'intendant eut été bâti sur les bords de la rivière Saint-Charles, les bâtiments de la sénéchaussée furent abandonnés ; et, en 1681, l'emplacement avec les ruines fut donné par le roi aux Récollets, qui finirent par y transporter leur couvent. . . . Le grand-sénéchal occupa, pendant quelque temps, une partie du bâtiment connu sous le nom de sénéchaussée. S'étant retiré, après le départ de son père, à sa terre de Beaumarchais, il autorisa M. Louis-Théandre Chartier, alors lieutenant-général civil et criminel, à occuper les mêmes appartements." (1)

M. l'abbé Ferland n'est pas tout à fait exact ici. Le bâtiment qu'occupait le grand-sénéchal de la Nouvelle-

(1) *Cours d'histoire du Canada*, vol. 1er, p. 402.

France n'était pas la Sénéchaussée bâtie sur le site actuel du palais de justice mais une autre Sénéchaussée qui s'élevait de l'autre côté de la rue Saint-Louis, à peu près où on vient de bâtir la nouvelle aile du château Frontenac. M. l'abbé Ferland a donc confondu le *second* bâtiment de la Sénéchaussée avec le *premier*.

En effet, la Sénéchaussée occupa successivement deux immeubles. Et voici nos preuves.

Le 28 mai 1681, le roi de France accordait aux Récollets une place, située en la haute-ville de Québec, sur laquelle était *ci-devant bâtie la maison de la Sénéchaussée*. C'est le site actuel du palais de justice de Québec. Comme les Récollets commencèrent presque aussitôt la construction de leur couvent, il est donc certain que la maison de la Sénéchaussée (la deuxième) était disparue.

La maison qui servit à la Sénéchaussée établie en 1651 et qui fut aussi occupée par le grand-sénéchal ne disparut qu'en 1711 comme nous le constatons par l'ordonnance suivante de l'intendant Raudot du 14 mai 1711 :

“Sur ce qui nous a esté représenté par le sieur de Beaucours capne. et faisant les fonctions d'ingénieur en ce païs qu'il y a une maison appelée la Sénéchaussée cy-devant appartenant au sr de Becancourt et dont il a reçu le remboursement, laquelle se trouvant dans la place du château St-Louis, il serait nécessaire de la démolir ce qu'on n'a pas fait jusques à présent, parce que les intendants nos prédécesseurs et nous-même, voulant épargner l'argent du Roy, ont toujours crû trouver quelqu'un qui prendrait les démolitions en payement des travaux qu'il faudrait faire pour la mettre à bas, ce qui n'est pas arrivé jusques à présent, et comme Me. Maillou, entrepreneur des fortifications de cette ville, ayant besoin présentement de partie des démolitions de cette maison pour servir pour quelques ouvrages qu'il a entrepris il offre de démolir la d. maison sans rien demander autre chose pour la dépense qu'il fera pour y parvenir que les matériaux qu'il en tirera, offrant encore de porter et de prendre ce qui ne luy sera pas nécessaire dans les endroits de la d. place, ou en d'autres qui lui se-

ront marqués, il a erû être obligé de nous donner avis des propositions qui luy ont été faites par le d. Maillou et de requérir la démolition de la d. maison aux conditions cy-dessus proposées, croyant la d. démolition nécessaire pour l'agrandissement de la place du Fort St-Louis, et les propositions cy-dessus énoncées avantageuses au Roy, à quoy ayant égard.

“Nous permettons à Me. Maillou de démolir la d. maison cy-devant appelée la Sénéchaussée à la charge qu’il rendra la place où est construite la d. maison nette et sans qu’il puisse prétendre autre chose pour les travaux qu’il fera que les démolitions d’ycelle lesquelles il pourra transporter pour ce qui luy sera utile dans tel endroit qu’il jugera à propos et le surplus qu’il le fera porter dans les endroits qui lui seront marqués par le d. s. de Beaujours.”

Pour nous, le *Palais* que le Conseil Souverain fit aménager pour recevoir M. de Tracy en 1665 était tout simplement la première Sénéchaussée de Québec située *dans la place du château Saint-Louis* et que l’intendant Raudot, comme nous venons de le voir, fit détruire en 1711.

Nous appuyons notre théorie sur deux pièces probantes :

Le 6 octobre 1700, MM. de Callières et Bochart Champigny envoyaient au ministre un plan de la haute-ville de Québec. Précisément à l’endroit où quarante ans plus tôt, dans son *Plan du haut et du bas de Québec*, Jean Bourdon plaçait la Sénéchaussée, MM. de Callières et Bochart Champigny indiquaient un bâtiment de mêmes dimensions avec la légende : “Maison du Roi qui servait autrefois de prison, dont le fond appartient aux héritiers de M. de Bécancour.” De plus, un jugement du Conseil Souverain du 23 avril 1668 dit :

“Veu le procès extraordinairement encommencé par-devant le lieutenant civil et criminel de cette ville à la requête du procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales, seigneurs de ce pays, demandeurs contre Jacques

Bigeon, prisonnier ez prisons de la *conciergerie du palais de la juridiction ordinaire de cette dite ville* (de Québec)

Le *palais de la juridiction ordinaire* mentionné ici est sans aucun doute possible le *Palais* occupé par M. de Tracy en 1665 et 1666.

P. G. R.

**DOMINIQUE LEFEBVRE, SIEUR DU
GUESCLIN, ENSEIGNE AU REGI-
MENT DE CARIGNAN**

Depuis une trentaine d'années on a retracé bon nombre d'officiers du régiment de Carignan. En voici un qui n'a pas fait grand tapage mais qui n'en appartenait pas moins au célèbre régiment. Il se nommait Dominique Lefebvre, sieur du Guesclin, et avait le grade d'enseigne. Il est probable qu'il retourna en France à l'automne de 1667 ou l'année suivante.

C'est un acte du notaire Gilles Rageot, de Québec, du 26 août 1667, qui nous permet de sortir ce beau nom de la poussière de l'oubli.

L'acte dit :

"Pardevant le d. Nore, fut présent en sa personne Dominique Lefebvre escuyer sieur du Guesclin, enseigne d'une compagnie au régiment de Carignan-Salières, lequel volontairement et du consentement de Monseigneur de Tracy s'est demis et demet par ces présentes de la ditte charge d'enseigne et de son drapeau envers Antoine de lafrenée escuyer sieur de Brucy à ce présent et acceptant pour luy la ditte charge d'enseigne et drapeau, et ce moyennant le prix et somme de cinq cens livres monnaie de France et y ayant cours que le sieur du Guesclin a reconnu et confessé avoir eu et reçu par l'ordre et des deniers du d. seigneur de Tracy dont il s'est tenu pour comptant, satisfait et bien payé et en a quitté et quitte le d. sieur de Brucy et toutes autres promettant, etc obligeant etc renonçant etc. Fait et passé au d. Québec en l'hôtel de m. d. seigneur le vingt-sixième jour d'août mil six cent soixante sept près midy."

P. G. R.

FRANÇOIS LA BERNARDE, SIEUR DE LAPRAIRIE, PREMIER INSTITUTEUR LAIQUE DE MONTREAL

Sur le gratte-ciel qui s'élève maintenant au coin sud-est des rues Notre-Dame et Saint-Sulpice, on remarque une plaque de marbre portant l'inscription suivante :

"Here Monsieur de Laprairie Opened the 1st Private School in Montreal, 1683."

Bien des gens se demandent quel était ce Monsieur de Laprairie mais leur question n'obtient pas toujours de réponse parce que les faits et gestes d'un obscur instituteur n'ont pas encore intéressé nos historiens.

Il faut donc jeter quelque lumière—oh ! bien peu—sur ce personnage des premiers temps de Ville-Marie.

François La Bernarde, sieur de Laprairie, de son nom au long et exact, était un huissier royal qui pratiqua comme tel à Sorel, en 1676 et 1677. (Adhémar, 28 sept. 1676 et 19 juil. 1677).

En cette dernière année il quitte Sorel pour se rendre à Champlain et semble y faire un assez long séjour.

Le 1er mai 1683, on le rencontre à Montréal, où il loue de Jeanne Godart, veuve de Pierre Pigeon, une maison sise au coin des rues Notre-Dame et Saint-Sulpice, dans le but d'y ouvrir une école.

Ce bail, tant pour son objet que pour certaines de ses clauses, devrait intéresser nos lecteurs et nous en extrayons les clauses principales :

"Une maison de bois de pièce sur pièce, consistant en une chambre à feu, deux cabinets, cave et grenier, tenant par devant à la rue Saint-Joseph, par derrière, au jardin et enclos de Pierre Chantreau, bedeau ; d'un bout à une petite maison où la dite veuve se retire quand elle vient en ville. . . à la charge par ledit preneur d'entretenir la maison, d'arborer, aux jours de fêtes du S. Sacrement, le devant de ladite maison de rameneaux à l'usage de ce lieu et de payer à la dame Pigeon la somme de 55 livres en deux paiements égaux. . . ."

Pendant combien de temps, M. de La Bernarde demeura-t-il à Montréal, et reçut-il l'encouragement qu'il escomptait ? Pas plus qu'un an ou deux, car en 1685 un document sous seing privé nous fait voir que le curé Séguenot, de la Pointe-aux-Trembles, acquitte pour La Bernarde

un billet que celui-ci avait signé le 12 juillet 1683 en faveur de M. de La Mothe.

Le 19 de juillet 1688, il dresse avec le consentement du curé de l'endroit, l'abbé Séguenot, le contrat de mariage d'Antoine Galipeau et de Marie Cantin.

Peu après, le 20 octobre 1688, le notaire Adhémar va rédiger un acte à la Pointe-aux-Trembles et l'un des témoins n'est autre que "François La Bernarde, maistre d'escolle". Il exerçait donc alors, sa profession, au bout de l'île. Enfin, au bas d'une pièce judiciaire du 13 avril 1687, on lit :

"Collationné par François La Bernarde, notaire (!) de la Pointe-aux-Trembles, ce 31 décembre 1688".

Ensuite, nous perdons sa trace.

M. La Bernarde de Laprairie est sans doute le premier instituteur laïque de Montréal, et, comme tel, il a droit à une mention dans l'histoire de notre ville, toutefois, on aurait tort de croire qu'il est le premier qui se soit spécialement occupé de l'instruction des garçons en cette localité.

Suivant M. Jacques Viger, cet honneur reviendrait à Monsieur l'abbé Souart, premier curé de Ville-Marie qui, dès 1661, se dévoua à l'enseignement et s'occupa de cette oeuvre, directement ou indirectement, pendant plus de vingt-cinq ans ainsi que nous le ferons voir dans nos notes sur un autre document inédit concernant les écoles de Montréal.

E.-Z. MASSICOTTE

PIERRE DE SAINTE-MARIE

M. de Sainte-Marie fut envoyé comme officier des troupes à l'île Royale dès les premières années du dix-huitième siècle. Il y mourut capitaine en 1729 ou 1730.

Son fils aîné fut fait enseigne à l'île Royale le 6 mai 1730. Lieutenant le 1er avril 1739, il fut nommé capitaine d'une compagnie de canonniers bombardiers le 1er mai 1743.

Pierre de Sainte-Marie, fils cadet du capitaine de Sainte-Marie, obtint également une expectative d'enseigne à l'île Royale le 10 mai 1728. Enseigne en second le 25 mars 1730, il fut fait enseigne en pied le 25 juillet 1732, et lieutenant en 1737.

Le 1er avril 1737, il se retirait du service avec une pension de 600 livres. Malade, il entra à l'Hôpital-Général de Québec où il décéda le 6 juin 1754.

LA PAROISSE DU CANADA

REMARQUE PRELIMINAIRE

Quand on parle de paroisse au Canada, il ne peut être question que du Canada français, c'est-à-dire de la province de Québec, et c'est d'elle seulement que je parle ici. Outre que la province de Québec est la seule où s'applique le droit civil français, la tradition n'a pas pu ou, du moins, n'a pas été de fait conservée dans les autres paroisses quant à l'organisation du culte et surtout quant au système paroissial.

FONDATION DES PAROISSES A L'ORIGINE, 1608-1658

L'origine des paroisses ne se perd pas dans la nuit des temps, mais elle se confond avec l'origine de la Nouvelle-France. En 1608, Champlain fonde Québec. En 1615, il obtient trois pères Récollets pour inaugurer la Mission du Canada. En 1625, les Récollets appellent les Jésuites à leur aide et trois pères de la Cie de Jésus viennent se joindre à eux. En 1629, après la prise de Québec par Kertk, tous les missionnaires retournent en France, et en 1632, après le traité de St-Germain-en-Laye, les Jésuites furent seuls chargés des missions de la Nouvelle-France, jusqu'en 1659, année de l'arrivée de Mgr de Laval, vicaire-apostolique, sacré évêque de Pétrée en 1658.

Evidemment, de 1615 à 1658, ce fut une période de simple mission pendant laquelle on ne pensa guère à l'organisation temporelle de l'Eglise du Canada. Cependant, il se forma ça et là des établissements canadiens, germes de futures paroisses : outre Montréal, Québec, Trois-Rivières et Tadoussac, les documents de l'époque mentionnent les noms de plusieurs endroits visités par les missionnaires, et quelques-unes de ces petites colonies avaient régulièrement leurs offices paroissiaux. Il n'y avait encore, à l'arrivée de Mgr de Laval, que trois paroisses un peu organisées, Québec, Montréal, Beupré (*Vie de Mgr de Laval*, par le même auteur).

1658-1688

En arrivant, Mgr de Laval se mit à l'oeuvre de l'organisation de son vicariat apostolique et un de ses premiers actes d'administration fut la création d'une officialité, après quoi il pourvut aux besoins spirituels de son troupeau : aux Jésuites qui, depuis près de trente ans, évangélisaient

les sauvages dont, seuls, ils comprenaient et pouvaient parler la langue, fut dévolue la charge de continuer leur ministère chez les indigènes jusqu'aux endroits les plus reculés ; la colonie de Montréal était desservie par les Messieurs de Saint-Sulpice ; celle de Québec par d'autres prêtres séculiers.

En 1663, Mgr de Laval fonde son séminaire qui, tel que conçu dans son esprit, n'était pas seulement un collège classique ou une maison de formation ecclésiastique, mais devait être comme l'âme de l'Eglise de la Nouvelle-France. Les prêtres séculiers faisaient partie du séminaire lui-même. Les cures toutes amovibles lui sont unies. Le séminaire en reçoit toutes les dîmes, mais il est obligé de pourvoir à la subsistance du curé. Tous les biens sont en commun, et chacun devait pratiquer le plus parfait esprit de désappropriation et considérer le séminaire comme sa maison où il pourrait venir de temps en temps se retremper dans les exercices de la vie spirituelle, et serait toujours assuré d'y trouver, en maladie et à la mort, un lieu de refuge, de paix et de consolation.

DE 1688 à 1831

Tel était le système de cure existant lorsque Monseigneur de Saint-Vallier remplaça Monseigneur de Laval comme évêque de Québec. Ce système ne pouvait avoir, même dans l'esprit de Monseigneur de Laval, un caractère définitif. Il était le système des *gros décimateurs*, contre lequel il y avait en France un mouvement très prononcé. Monseigneur de Saint-Vallier qui n'avait pu s'empêcher d'admirer la charité qui unissait tous les membres du clergé et la vertu à laquelle le séminaire donnait partout l'élan, s'était d'abord proposé de ne rien changer. Mais sa situation n'était pas la même que celle de son prédécesseur qui avait fondé le séminaire et y exerçait une influence incontestée par l'ascendant de ses vertus et le souvenir impérissable de ses services. Peut-être craignait-il que laisser l'administration de toutes les cures au séminaire ne lui fût une entrave à la libre administration de son diocèse ; quoi qu'il en soit, il revint sur sa détermination et brisa le système des cures unies au séminaire pour réduire cette institution à n'être qu'une maison de formation ecclésiastique.

La seule règle pour l'érection des paroisses paraît avoir été le droit canon. De la fondation de la colonie à la cession du pays à l'Angleterre, l'évêque seul y avait pourvu sans l'intervention du pouvoir civil, et les choses en restèrent ainsi depuis la cession jusqu'en 1831.

DE 1831 A NOS JOURS

En cette année 1831, on adopta une loi pourvoyant à l'érection civile des paroisses. C'est encore cette loi qui régit la matière avec des modifications apportées dans le cours des temps. Encore aujourd'hui comme autrefois, comme toujours, c'est l'autorité ecclésiastique qui, à son gré, avec une entière liberté d'action, suivant les règles du droit canon et de la discipline établie dans chaque diocèse, érige, subdivise, démembre, annexe les paroisses. C'est l'érection canonique qui fait de la paroisse une corporation pouvant posséder des biens, poursuivre, être poursuivie, c'est-à-dire ester en justice, en un mot jouir de la pleine vie civile.

L'érection civile ne donne à la paroisse canonique que les effets civils, c'est-à-dire le droit de se constituer en municipalité pour fins électorales, scolaires, judiciaires et autres. L'autorité ecclésiastique n'a aucun intérêt à faire ériger civilement la paroisse qu'elle a elle-même érigée canoniquement. Les paroissiens seuls sont intéressés à obtenir cette érection civile pour se constituer en municipalité civile. De même qu'une paroisse simplement canonique ne peut former une municipalité sans l'intervention de l'Etat, de même une paroisse que l'Etat érigerait, sans qu'elle soit paroisse canonique, ne serait pas une cure.

PROCEDURES DE L'ERECTION CANONIQUE ET CIVILE—REQUETE SOLLICITANT L'ERECTION CANONIQUE

Sur requête à l'Ordinaire d'une majorité des francs-tenanciers du territoire dont on demande l'érection en paroisse, l'autorité ecclésiastique députe un délégué pour vérifier les allégations de la requête et dresser un procès-verbal *de commodo et incommodo*.

Un avis de dix jours doit être donné aux intéressés du jour et du lieu où le délégué se transportera. L'avis est publié et affiché, deux dimanches consécutifs, à l'issue du service divin du matin, à la porte de l'église ou chapelle de chaque paroisse ou mission intéressée, et aussi à la porte de l'église ou chapelle de la paroisse ou mission où les intéressés sont desservis ; et à défaut d'église ou chapelle, dans le lieu le plus public de la résidence des intéressés.

C'est alors qu'intervient le décret d'érection canonique.

AVIS QUE L'ERECTION CIVILE SERA DEMANDEE

Le décret canonique est publié deux dimanches consécutifs au prône des églises ou chapelles des paroisses ou missions intéressées, avec un avis

que, sous trente jours, de la dernière publication du décret, dix ou la majorité des francs-tenanciers mentionnés en la requête sur laquelle a été rendu le décret canonique s'adresseront aux commissaires pour en obtenir la reconnaissance civile.

CONCESSION DE L'ERECTION CIVILE

Passé ce délai de trente jours, le secrétaire des commissaires transmet au lieutenant-gouverneur le décret canonique avec un certificat attestant qu'aucune opposition n'a été déposée à son bureau, ou que, ayant été déposée, elle a été rejetée.

PROCLAMATION DE L'ERECTION CIVILE

C'est alors que peut être émanée la proclamation sous le grand sceau érigeant la paroisse pour les fins civiles.

Cependant, en vertu d'une loi passée pour faciliter la confection du cadastre, cette proclamation n'est pas émise s'il n'est produit un diagramme et une description technique de la paroisse à ériger civilement, dressés par un arpenteur et approuvés par le ministre des Terres de la Couronne.

DATE DE LA LOI EN VIGUEUR

La loi pourvoyant à l'érection civile des paroisses date de 1831.

POUVOIR ABSOLU DE L'EVEQUE

Depuis la fondation de la Colonie jusqu'en 1831, c'est l'évêque seul, qui, dans la plénitude de sa liberté d'action, suivant les règles du droit canon et la discipline du diocèse, érige, subdivise, démembre, annexe les paroisses. Aucune loi civile ne restreint ses pouvoirs, la confirmation par le pouvoir civil n'est pas même requise.

EDIT DE 1749 RESTE LETTRE MORTE

Un édit (avril 1695) déclarait que "Les archevêques et évêques pourront, avec les solennités et procédures accoutumées, ériger des cures dans les lieux où ils l'estimeront nécessaire." L'édit de 1749 ordonna qu'il ne serait fait "aucune chapelle ou autres titres de bénéfices dans l'étendue du royaume sans lettres patentes", mais cet édit n'a jamais été enregistré au Conseil Souverain, et n'a jamais été en vigueur dans la Nouvelle-France.

EFFETS DE L'ERECTION CANONIQUE

L'érection canonique fait de la paroisse une corporation pouvant pos-

séder des biens, poursuivre, être poursuivie, c'est-à-dire ester en justice, en un mot, jouir de la pleine vie civile.

SOUS LE REGIME SEIGNEURIAL

Le régime seigneurial qui a pris fin en 1854, n'a jamais eu rien à voir avec l'érection des paroisses, et son abolition n'a pu rien changer. Un édit, il est vrai, fut promulgué en 1679, à la faveur duquel les seigneurs suscitèrent des difficultés et créèrent des embarras à l'évêque surtout quant à la construction des édifices religieux. Cet édit accordait le droit de patronage à "celui qui aumônera le fonds sur lequel l'église paroissiale sera construite, et fera de plus tous les frais du bâtiment", et donnait au seigneur le droit de préférence à tout autre, à conditions égales. Mais le cas fut péremptoirement réglé par un arrêt du Conseil d'État, le 27 mai 1699, qui permit à l'évêque de bâtir lui-même des églises en pierre, là où il le jugerait convenable pour la commodité des habitants, auquel cas le droit de patronage lui appartiendrait.

PEUT-ON DIRE QUE LA PAROISSE A FAIT LE CANADA FRANÇAIS

Oui, on peut dire que la paroisse a fait le Canada français. Ce qui est certain, c'est qu'elle l'a conservé. Ce fut la sauvegarde, le rempart de notre foi, de notre langue, de nos lois, de nos institutions.

Quand arriva la nouvelle du traité de 1763, la plupart des familles aisées, les fonctionnaires, les marchands, les hommes de loi s'empressèrent de quitter un pays qui ne leur offrait plus qu'une perspective de persécutions, de sujétions, d'infériorité perpétuelle. . . . Mais il restait encore une soixantaine de mille Canadiens français et catholiques : le clergé en masse résolut de partager leur sort et de remplir à leur égard jusqu'à la fin les devoirs d'un ministère tout de charité et de consolations.

Le pays, surtout dans le gouvernement de Québec, n'était plus qu'un amas de ruines et de cendres. L'envahisseur avait semé l'incendie sur les deux rives du Saint-Laurent. La capitale, deux fois assiégée, avait été bombardée et presque anéantie. Les habitants ruinés et décimés, ne songèrent plus qu'à se réfugier sur leurs terres pour réparer leurs pertes ; et, s'isolant de leurs nouveaux maîtres, ils se livrèrent exclusivement à l'agriculture.

Pendant trois ans, le pays fut soumis au régime militaire, en violation des capitulations. Ne connaissant pas la langue du conquérant, les

Canadiens ignorèrent les juges éperonnés qui remplaçaient les tribunaux civils et, sans se plaindre, ils réglèrent leurs différends eux-mêmes, ou les firent régler par le curé ou les notables du lieu, surtout par le curé dont l'influence s'augmenta par là-même.

C'est alors que la paroisse canadienne n'est plus seulement un corps canonique ou politique, mais une âme. Elle est devenue une famille, c'est la famille amplifiée. Le père de famille, c'est le curé. Il est l'ami et le conseiller de ses fidèles, l'arbitre de ses différends, il se fait le médecin de leur corps comme de leur âme.

Il assume les fonctions les plus diverses, colonisateur, missionnaire agricole, voire même maître d'école quand il ne se trouve personne pour instruire les enfants. Dans l'administration des biens de la fabrique, dont le *marquillier en charge* se décharge volontiers sur lui, il acquiert l'expérience qui en fait un homme d'affaires.

La vie commune avec ses vicaires, la seule pratiquée au Canada, anglais comme français, non seulement l'engage à donner le bon exemple et entretient en lui le sens de la sociabilité, mais assure aux jeunes prêtres une meilleure formation ecclésiastique, complète et affermit celle qu'ils ont reçue au Grand Séminaire ; l'un peut-être de ses effets les plus bienfaisants, c'est la transmission des traditions et l'apport de paroisse en paroisse des usages, coutumes et réformes qui ont fait leurs preuves ici et là.

Le curé et ses vicaires s'appliquent à discerner et à cultiver les vocations. Quand ils ont constaté chez un enfant des aptitudes à la formation classique, ils lui enseignent les éléments du latin et leur procurent les moyens de compléter leurs études dans un collège ou séminaire. C'est le clergé, le plus souvent un simple curé de campagne, qui a fondé toutes nos institutions d'enseignement secondaire.

COMMENT EST ETABLIE LA PROPRIETE PAROISSIALE

La propriété paroissiale, c'est l'église, la sacristie, le presbytère, le cimetière et la salle publique.

Qu'est-ce que cette salle publique ? Voici tout le monde va à la messe le dimanche, excepté ceux qui sont retenus à la maison pour la garde des enfants en bas âge. Il n'y a pas de mauvais temps, pas de tempêtes, pas de mauvais chemins, pas de froids qui tiennent, on y accourt de 12 à 15 kilomètres. L'Office paroissial ou dominical, avec le prône du curé, c'est l'événement de la semaine.

On en parle sur le perron de l'église, à la sortie de la messe, ou en reparlera à la maison, toute la semaine, jusqu'au dimanche suivant. Avant la messe, des parents et des amis qui ne se sont pas vus de la semaine se rencontrent sur la place ; des salutations s'échangent et les conversations s'engagent jusqu'à ce qu'on leur donne le signal du commencement de la messe.

Or, en hiver, ces entretiens ne sont guère possible sur la place ou sur le perron de l'église. On a donc construit ce qu'on appelle une salle publique, c'est-à-dire une salle ou des salles d'attente dont on se sert aussi pour les réunions du Conseil municipal, des commissaires d'école et parfois même pour les *meetings* politiques.

Quand il s'agit de construire ou réparer l'un de ces édifices religieux, la majorité des francs-tenanciers demande à l'Ordinaire du diocèse l'autorisation requise, et l'évêque après avoir procédé comme pour l'érection d'une paroisse, émet un décret en réservant l'approbation des plans et devis.

Quand l'autorité ecclésiastique a donné son décret, la majorité des francs-tenanciers intéressés s'adressent à des commissaires nommés à cette fin par l'État dans chaque diocèse pour en obtenir l'autorisation d'élire des syndics, chargés de mettre le décret à exécution. Les syndics élus après les formalités et publications d'avis requises par la loi demandent aux mêmes commissaires la confirmation de leur élection.

En ratifiant leur élection, les commissaires autorisent les syndics à cotiser les propriétaires de terres et autres immeubles de la paroisse au *prorata* de leur valeur respective, et à en prélever le montant. Cet acte de répartition doit être publié et présenté aux commissaires, après avis aux intéressés, pour approbation. Une fois approuvée par les commissaires, cette cotisation porte hypothèque privilégiée sur chaque immeuble. Les syndics forment une corporation dont la seule fonction est de mettre à exécution le décret canonique, de payer les frais de constructions, de cotiser pour cette fin et de prélever la cotisation imposée.

L'ORGANISME PAROISSIAL

Il comprend trois éléments : 1.—Une municipalité civile, érigée légalement, autonome, dotée de pouvoirs presque absolus, indépendante dans la sphère de ses attributions, gouvernée par un Conseil de sept membres élus par les contribuables, et dont le budget est alimenté par un impôt foncier. S'il y a conflit entre les parties intéressées, elles peuvent en

appeler au Conseil de comté, composé des maires de chaque paroisse, ou bien aux tribunaux civils.

2.—Une municipalité scolaire : érigée légalement, autonome, possédant presque tous les pouvoirs désirables, indépendante dans sa sphère d'action, gouvernée par une Commission scolaire élue par les intéressés, dont le budget est constitué par un impôt foncier auquel le gouvernement ajoute une légère subvention et, ne dédaignant pas de consulter le curé qui, d'ailleurs, est libre de visiter ses écoles paroissiales quand il lui plaît.

Si quelqu'un se croit lésé il lui est loisible d'en appeler au Surintendant qui, grâce à Dieu, n'est pas un ministre de l'Instruction publique, ou, s'il le préfère, au Conseil de l'Instruction publique, composé de l'épiscopat provincial et d'un nombre de laïques égal à celui des évêques.

3.—Une Fabrique pour la gestion des biens ecclésiastiques paroissiaux : légalement instituée, autonome et indépendante comme les municipalités civiles et scolaires, munie de pouvoirs limités seulement par ceux de l'Ordinaire, qui jouit du droit de veto sur ses actes administratifs, gouvernée par un Conseil de marguilliers élus par les paroissiens, présidé de droit par le curé, dont le budget, alimenté par le casuel, le loyer des banes, le revenu du cimetière, les quêtes ordinaires et extraordinaires, sert à défrayer les dépenses du culte, des réparations, etc., et même des constructions des édifices religieux. Dans ce dernier cas on a recours aux souscriptions volontaires ou à une répartition légale, payable en dix, vingt, trente, quarante ans.

Ces fabriques de nos paroisses canadiennes sont des filiales de celles qui existaient en France avant la Révolution, et sont substantiellement restées les mêmes. En d'autres termes, elles sont de bonnes "machines françaises."

BUDGET DU CURE

Dîme, c'est-à-dire le 26^e minot des grains récoltés, ou l'équivalent en argent.

Casuel des messes, mariages, services et sépultures.

Capitation des emplacitaires.

Supplément imposé par l'évêque si la dîme est insuffisante.

Parfois, usufruit d'une terre appartenant à la Fabrique.

Dans les villes, les paroissiens ne paient ni dîme ni capitation. Le curé et les vicaires sont payés par la Fabrique, et de plus le curé touche sa part de casuel.

Les paroissiens tiennent à ce que leur curé ait les revenus nécessaires pour faire honneur à sa position, et seraient humiliés s'il en était autrement. Ils répondent généreusement à ses appels en faveur des oeuvres paroissiales et n'hésitent pas à construire des églises de 150 à 200,000 piastres.

JURISPRUDENCE CANADIENNE

Ses deux sources principales sont : le droit criminel anglais et le droit civil français. Notre Code civil n'est littéralement que le Code Napoléon amendé et canonisé.

LIBERTE DE TESTER

Elle est absolue, chacun peut disposer de ses biens à sa guise. Ainsi un père de famille peut même déshériter tous ses enfants. En pratique, on use sagement de cette liberté. Un père de famille choisit son héritier de prédilection, lui donne la part du bien pour qu'il puisse honorablement continuer les traditions de la famille, subvient à l'éducation et à l'avenir de ses autres enfants, et leur lègue une somme variant suivant les circonstances.

C'est grâce à cette liberté testamentaire que le "Comité des anciennes familles", à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de Québec, en 1908, a distribué plus de 250 médailles aux Canadiens français dont la terre n'avait pas changé de nom depuis deux cents ans.

L'ESPRIT PAROISSIAL

Il est en somme admirable et aussi intense qu'autrefois. Les Canadiens français sont orgueilleux de leur paroisse sous tous les rapports, ambitionnent la première place pour cette petite patrie, s'enorgueillissent surtout du nombre de prêtres et de religieuses qu'elles comptent, s'intéressent à tout ce qui est de nature à promouvoir son progrès et sa prospérité.

Bien qu'en bons Normands ils aiment plaider et se chicaner, si un malheur frappe l'un d'eux, ils lui tendent immédiatement la main, lui aident à reconstruire sa maison ou sa grange incendiée, se distribuent les orphelins de père et de mère, et soutiennent leurs pauvres. La masse des paroissiens ne fait généralement qu'un avec son curé, le consulte, apprécie sa présence au milieu d'eux, son dévouement. Plébéien comme

eux, il se mêle à eux, rien de ce qui les intéresse ne lui est étranger, et sa porte leur est ouverte à toute heure, sans faire antichambre, comme celle du bureau du cardinal archevêque de Québec à son clergé.

MENTALITE RELIGIEUSE

Elle est foncièrement croyante et pratiquante. Ce serait presque parfait, si l'instruction religieuse des intellectuels était plus doctrinale et plus complète.

Le nombre de ceux qui ne pratiquent point est proportionnellement insignifiant. Dans les paroisses rurales tout le monde fait ses Pâques, sauf quelques retardataires, plus nombreux dans les villes.

La communion fréquente est partout en honneur et la Communion réparatrice mensuelle réunit dans toutes les églises des centaines de personnes.

L'observance du dimanche n'est pas aussi parfaite qu'autrefois, mais elle est très bonne.

Les anticléricaux, sectaires, libres-penseurs prétendus, radicaux proprement dits, sont presque aussi rares que les corbeaux blancs. S'il y en a qui s'affichent comme tels, c'est plutôt par fanfaronnade, ignorance ou insuffisance de matière cérébrale. Le respect humain du Canadien Français placé dans un milieu ambiant et pratiquant, est le contraire du respect humain français.

Il y a cependant, dans les grandes villes, quelques douzaines de Canadiens français égarés dans la maçonnerie anglaise, par intérêt personnel presque toujours.

PROBITE

Il n'y a guère plus de 30 à 40 ans, les prêts de la main à la main étaient assez fréquents chez le peuple, et les rentes étaient payées ad libitum. Ils sont plus rares aujourd'hui et l'argent a une valeur plus grande car la situation économique a changé.

En général, le Canadien français est encore très probe, mais il est sûr que la probité commerciale, industrielle, et professionnelle a baissé.

L'INFILTRATION DES IDEES MODERNES

Sans doute ce péril existe, mais le clergé, secondé par trois quotidiens catholiques, indépendants des partis politiques, à l'oeil ouvert, et il espère,

moyennant la grâce de Dieu, sauvegarder la paroisse et la famille, comme jusqu'à présent, il les a sauvegardées contre le protestantisme avec lequel elles sont en contact dans les villes. En tout cas, la paroisse et la famille ne sont pas entamées à l'heure actuelle.

CHANT LITURGIQUE

L'assistance ne chante pas à l'unisson dans nos églises, mais le chant liturgique est exécuté le dimanche et sur semaine par des laïques qui tiennent à cet honneur.

CLERGE SECULIER ET REGULIER

Sur tous les terrains il y a entente cordiale.

NOS CANTIQUES ET CHANSONS

Ils sont les cantiques et les chansons de la mère-patrie, les gosiers seuls diffèrent. Le répertoire des cantiques et des chansons canadiennes est encore très limité. "Ca viendra quand ?" "Quand petit poisson sera devenu grand."

D'ailleurs, on ne peut faire mieux.

L'ESPRIT PAROISSIAL

Il est indiscutable que l'intimité du clergé avec le peuple favorise singulièrement l'esprit paroissial. Entre les deux éléments il n'y a qu'une distance invisible à l'oeil nu.

CABARETS

Il est authentique que beaucoup de centres industriels sont indemnes de la plaie des cabarets. Québec dont la population est de 120,000 âmes vient de passer trois ans sous le régime de la prohibition, qui ne tolère aucun cabaret. Lévis qui compte 10,000 âmes est sous le même régime.

PRISONS

Les prisons des districts ruraux sont généralement vides ou ne comptent que quelques pensionnaires.

CLASSE OUVRIERE

Non seulement la classe ouvrière des centres industriels, à la ville comme à la campagne, peut facilement élever une famille nombreuse, mais vivre comme une bourgeoise, quand il y a économie.

Assimiler la classe ouvrière canadienne à la classe ouvrière européenne serait une grave erreur.

FAMILLES OUVRIÈRES RICHES D'ENFANTS

Sans doute, elles ne le sont pas, sauf exceptions, au même degré que celles de la campagne. La mortalité infantile en est la cause principale. Elle est naturellement plus considérable à la ville qu'à la campagne pour les raisons que les conditions hygiéniques y sont plus défavorables, que les enfants en général n'y poussent pas autant au grand air et en plein soleil. Cependant la nichée d'enfants est encore le plus ordinairement, sinon l'unique capital des familles ouvrières de nos villes et des centres industriels. Preuve : la liste suivante que nous communiquons le curé de Saint-Malo, dont les paroissiens sont en grande partie des ménages ouvriers.

1.—Wilfrid Cantin	10 enfants	7.—William Doddridge	12 enfants
2.—Philéas Cantin	11 "	8.—F. X. Demers	15 "
3.—Joseph Cantin	12 "	9.—Napoléon Nadeau	14 "
4.—Fortunat Bilodeau	11 "	10.—F. X. Pageau	12 "
5.—Joseph Villeneuve	16 "	11.—Edmond Dion	11 "
6.—Hector Lapointe	19 "	12.—Georges Vidal	11 "

Si cette paroisse ne comptait que cette douzaine de familles riches d'enfants, cette liste ne serait même pas un commencement de preuve, mais la litanie de ces familles capitalistes serait longue si elle était complète. Il en est ainsi non seulement à Saint-Malo mais dans tous les faubourgs ouvriers de Québec, tels que St-Sauveur, Sacré-Cœur de Jésus, Jacques-Cartier, Saint-Roch, St-Frs d'Assise, Stadacona, Limoilou, St-Jean-Baptiste et Saint-Cœur de Marie.

En résumé, le Canada français est en miniature un fac-similé assez fidèle de la France du XVII^e siècle, sous certains rapports du moins, et il ambitionne—volentileus annis—de jouer en Amérique le rôle de la Fille aînée de l'Eglise en Europe. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi ! (1)

CHANOINE GOSSELIN

(1) Ces pages sur la paroisse canadienne-française donnent les réponses au questionnaire de S. G. Mgr Langénieux, évêque de Dijon.

JEAN-MAURICE-PHILIPPE DE PERNON DE LAFOUILLE

Dans les lettres de rémission accordées par le roi de France à Philippe Gaultier de Comporté, le 16 juin 1680, il est dit qu'en 1664 le dit Gaultier de Comporté était soldat dans la compagnie de son oncle, le capitaine LaFouille, qui tenait garnison à LaMotte-Saint-Héray, près de Parthenay, en Poitou.

On voit bien dans les mêmes lettres de rémission que la compagnie de LaFouille était à la veille de s'embarquer pour la Nouvelle-France, mais jusqu'ici on a trouvé aucune trace du sieur LaFouille dans notre pays.

Deux actes du notaire Gilles Rageot, l'un du 3 juillet 1667 et l'autre du 6 septembre 1667, nous permettent d'affirmer que le capitaine LaFouille passa ici avec le régiment de Carignan. Dans l'un de ces actes, Rageot donne au long les noms et prénoms de LaFouille : Jean-Maurice-Philippe de Pernon, écuyer, sieur de LaFouille, capitaine dans le régiment de Carignan.

P. G. R.

QUESTIONS

J'ai sous les yeux une lettre d'un père à son fils écrite vers 1745 ou 1750. Le père conseille fortement à son garçon de ne pas se faire *piquer* comme les Sauvages.

En quoi consistait cette opération ? Je suppose que le mot *piquer* est une expression canadienne employée à la place de *latouer*.

CURIEUX

Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, dit souvent de tel ou tel individu qu'il était cadet à l'aiguillette. Qu'était un cadet à l'aiguillette sous le régime français ?

MILES

REPONSE

M. de Langy-Montégren (Vol. XXVII, p. 125).—Le nom de famille est Levrault, ainsi qu'il est orthographié au Poitou. Le chef de la branche canadienne, Léon-Joseph, né en 1670, entra dans les Cadets à Besançon en 1682 (1), passa en Canada en 1687 où il a porté le mousquet jusqu'en 1691 quand il obtint le grade d'Enseigne en pied (2), et passa lieutenant réformé en 1696. Anne Aigron était la mère de Léon, et le surnom de Montégren, on le voit aurait été composé par le fils, tout comme fit Daniel de Lagauchetière qui s'appelait Migeon et dont la mère portait le nom de Gauchet. Léon Levrault de Langy, écuyer, sieur de Maisonneuve, était de famille noble. En 1696, les armes de cette famille sont enregistrées à Châtellerault près Poitiers par Cosme Levrault, écuyer, sieur de Maisonneuve. Nous en avons fourni un dessin dans le deuxième volume de l'Armorial du Canada Français. Dans la collection de manuscrits du chevalier de Lévis, on rencontre mentionnés souvent les noms de messieurs de Langy. Dans un tableau des officiers de la colonie figurent M. de Langy de Montegron et M. Levreau-Langy.

Si Mgr Tanguay ne se trompe, Jean-Baptiste Levrault marié à Marie-Madeleine Daillebout, serait le lieutenant de Montégren. Les notes mises en renvoi à la page 406 du volume 5 de son *Dictionnaire* correspondent à ce que l'on relève dans les manuscrits de Lévis : "Officier distingué en 1758. Officier canadien actif, vigilant, toujours prêt à marcher et à se signaler. Il était avec Bourlamaque à Carillon en 1759 : Il fut envoyé pour observer l'armée anglaise et pénétra jusqu'à une lieue d'Orange où elle était campée etc." Tanguay est si souvent en défaut que je ne puis assurer que Jean-Baptiste est bien le lieutenant de Langy-Montégren, mais je le crois. A cette époque tourmentée de la colonie, il y eut plusieurs Levrault de Langy, officiers. Il y avait Jacques-Joseph né en 1708 ; le chevalier Alexis de Langy, né en 1712 ; Antoine-Joseph, né 1720, cadet à l'aiguillette en 1745 (?), François-Thomas né en 1719 : Antoine-Joseph serait peut-être celui connu sous le nom de Langy-Fontenelle.

Jacques-Joseph avait épousé Marie-Anne Chorel d'Orvilliers. En 1778 ses enfants vendent leurs droits sur le fief d'Orvilliers à Pierre-François Chorel d'Orvilliers. (Rapp. Archives, Ottawa, 1884, p. 19).

REGIS ROY

(1) Officiers des troupes en Canada en 1701, *B. R. H.*, vol. 27, p. 277.

(2) L'abbé Daniel a Langis de Montégren, enseigne en 1691. Ce qui s'accorde avec la liste de 1701.

TABLE DES MATIERES

<i>Abénakise</i> , Le navire P., ...	186
Abbott, Révérend M., ...	327
Acte des chemins, L', ...	3
Adet, Pierre-Auguste, ...	3
Adhémar de Saint-Martin, Le sieur, ...	231, 343
Ailleboust, M. d', ...	328, 331
Ailleboust, Louis d', ...	105
Ailleboust des Musseaux, Joseph-Charles d', ...	178
<i>Alexandre</i> , Le navire P., ...	327
<i>Algonquin</i> , Le navire P., ...	186
Allocutions judiciaires à Montréal, Les, ...	229
Almain, Pierre-Victor, ...	207
Ancourt, Le mystérieux d', ...	270
Angoville, M. d', ...	80
Argenson, Lettres inédites du gouverneur d', ...	298, 328
Barbiez, Le sieur, ...	326
Barrois, Antoine, ...	44
Basset, ...	343
Baudau, Le chirurgien, ...	75
Beauchamp, Jacques, ...	194
Beaucour, Le peintre Malepart de, ...	187
Beaucours, M. Boisberthelot de, ...	344
Beaudoin, L'abbé Jean, ...	279
Beauharnois, M. de, ...	324
Beaujeu, La famille de, ...	53
Beauregard, Pierre Leaumont de, ...	279
Bellechasse ou Berthier, La seigneurie de, ...	65
Belisle-Levasseur, Henri, ...	75
Benoît, Claude, ...	79, 325
Benoît, Joseph, ...	79, 325
Bernier, commissaire des guerres, ...	339
Bernières, L'abbé Henri de, ...	321
Berthelot, Charles, ...	347
Berthier, M. de, ...	66

Bienfaiteurs de l'Hôpital-Général de Québec, Les premiers.	225
Black, John, ...	3
Blanzy, Dauré de, ...	326
Bleury, Clément de, ...	326
Boishébert, à Louisbourg, M. de, ...	48
Bonhomme, dit Beaupré, Nicolas, ...	104
Bonnefoy, Honoré-Maur, ...	79
Bouat, François-Marie, ...	181
Boucher, de la Broquerie, ...	326
Boucherville, Georges de, ...	191
Bourdais, Jean, ...	326
Bourdon, Jean, ...	101, 106, 107
Bourdon, Marie-Joseph, ...	327
Bouvet, de la Chambre, Jean, ...	44
Brymner, Douglas, ...	327
Buisson, Gervais, ...	107
Cale-sèche, Le supplice de la, ...	280
Canada, Le navire le, ...	184
Caribou, La flûte le, ...	185
Carillon, Mandement à propos de, ...	313
Caron, François, ...	325
Caron, Robert, ...	103
Carpillet dit Fleur d'Orange, Joseph, ...	345
Cartier, Où est mort Jacques, ...	345
Cartier, A propos de Jacques, ...	318
Casson, M. Dollier de, ...	343
Castor, La frégate le, ...	185
Chambre de Commerce de Québec, La, ...	26
Champigny, Le chevalier de, ...	150
Chansons historiques, Nos, ...	30
Chapellerie au Canada, La, ...	193
Chasle, Claude, ...	346
Chaste, Aymar de, ...	214
Chandillon, Antoine, ...	44
Chaufour, Jean-Baptiste, ...	194
Chaumont, Guillet de, ...	327
Cheffault, Le sieur, ...	335

Chetiveau de Roussel, Claude, ...	339
Chirurgiens et médecins de Montréal, ...	41, 75, 118, 325
Cimetières catholiques de Montréal, Les, ...	283, 341
Clarke, Sir Alured, ...	3
Cléricy, Honoré-Louis de, ...	115
Compagnie des Indes, Les armoiries de la, ...	310
<i>Conscription</i> sous le régime français, La, ...	297
Conseil Souverain et la robe écarlate, Le, ...	59
Conseil Souverain et la noblesse, Le, ...	257
Corbière, M. de, ...	348
Coteau Sainte-Genève, Les censitaires du, ...	97
Couagne, Charles de, ...	343
Craig, Sir James, ...	11
Damours de Clignancourt, ...	326
Dasilva dit le Portugais, Pierre, ...	211
Davoust, Jean, ...	193
Delaunay, Les frères, ...	104
Dénéchaud, Claude, ...	73
Deschambault, Jacques-Alexis de Fleury, ...	181, 230
Desmarets, Charles Doullon, ...	79
Disparus, Les, ...	128
Dorvilliers, Les deux capitaines, ...	33, 115
Dubois, Le chirurgien, ...	41
Duchesne, Adrien, ...	279
Duchesny, François, ...	200
Ducondu, Jacques, ...	327
Dufresne, Le chirurgien, ...	334
Du Laurent, Le notaire, ...	347
Dumont, Jean-Baptiste, ...	165
Durocher, Olivier, ...	78
Duroy, Marie-Marguerite, ...	346
Dussieux, M., ...	339
Duval, Pierre, ...	107
Duvernay, Une chanson sur, ...	126
Estèbe, Guillaume, ...	347

Faillon, L'abbé, ...	342
Faye, Jean de, ...	340
Feltz, Ferdinand, ...	326
Feltz, Charles-Jos-Alex. de, ...	78
Femme noble mariée à un roturier, ...	282, 311
Femmes sous le régime français, Le suffrage des, ...	96
Fénelon, L'abbé de, ...	325
Ferrières de Bussé, Yves-Jacques de, ...	268
Fleurimont, Noyelle de, ...	326
Forestier, Charles, ...	343
Forestier, Etienne, ...	194
Forestier, Antoine, ...	24, 42
Fouquet et le Canada, ...	349
Fréchette, Le nommé, ...	4
Frobisher, Joseph, ...	327
Gachet, René, ...	46
Gaigneur, Le sieur, ...	328
Gaillard, Jean, ...	41
Gamelin dit Lafontaine, Michel, ...	42
Gamelin Maugras, Le sieur, ...	344
Gan, M. de, ...	335
Gastrin, M., ...	45
Gaudry, dit la Bourbonnière, Jacques, ...	107
Genaple, ...	340
Gervaise, Jean, ...	179
Gloria, Jean, ...	105
Gore, Francis, ...	12
Gosselin, L'abbé Auguste, ...	321
Guichard dit LaSonde, Jean, ...	46
Guillimin, Guillaume, ...	347
Guillois, Renée, ...	326
Guyon-Després, Madeleine, ...	326
Haldimand, Le gouverneur, ...	339
Halton, William, ...	13
Hiché, Henry, ...	347
Hocquart, Lettre du ministre à, ...	210

Hôpital-Général de Québec, Les premiers bienfaiteurs de P., ...	225
Hôtel-Dieu de Montréal, Deux chirurgiens de P., ...	24
Hôtel-Dieu de Montréal, Le registre des pauvres de P., ...	149
Houille blanche, La, ...	288, 309
Houssaye, Jean-Charles-François de la, ...	315, 325
Huppé dit La Groix, Joseph, ...	194
Industrie sous le régime français, L., ...	193
Istre, Joseph, ...	77
Jallot, Jean, ...	43
Jobert, Jean-Baptiste, ...	80, 327
Joinville, Pierre, ...	326
Jolliet et le Labrador, Louis, ...	125
Jours gras autrefois, Les, ...	89
Juchereau de Saint-Denis, Charles, ...	181
Juges de Montréal sous le régime français, Les, ...	177
Kent, Le duc de, ...	5, 6
La Batte, Guillaume, ...	326
Laboissière, dit Luandre, P.-J.-J., ...	79
La Brosse, Paul Jourdain, ...	326
Lacerte, Catherine Vacher dit, ...	326
Lafond, Simon, ...	78
Lafontaine de Belcour, Jacques de, ...	182
Lafourcade, Louis-Cemillier, ...	80
La Justonne, Emmanuel de Clérey de, ...	213
Lalanne, Joseph, ...	325
Lallemant, R. P. Jérôme, ...	321, 335, 338
Lamothe de Lucière, Dominique de, ...	189
Lamoureux, Archange, ...	326
Landriaux, Louis-Nicolas, ...	79
Langlois, dit Lachapelle, Honoré, ...	193
Langlumé, Nicolas, ...	340
Langy-Montegron, Le sieur de, ...	125
La Noue, Zacharie Robutel de, ...	200
Lanouillier de Boisclerc, Les descendants de, ...	346
La Perrelle, Les Eury de, ...	217
La Planche, Jean, ...	43

Larchevêque, Charlotte, ...	327
Larchevêque, Les frères, ...	103
Larochelle, Marie-Elisabeth Gaulois dit, ...	326
Lartigue, Marie, ...	325
LaSalle, Cavalier de, ...	325
LaSerre dit LaForme, Guillaume, ...	194
LaTour, L'abbé de, ...	322
Latte, Le journaliste, ...	176
Laubia, Arnault de, ...	63
Lauzon-Charny, Charles de, ...	321
Laval, Les résidences de Mgr de, ...	321
LeBlanc, Les ancêtres de Sir Evariste, ...	317
Le Cavalier, Le sieur, ...	344
Lefebvre, sieur du Guesclin, Dominique, ...	358
Le Gardeur de Repentigny, J.-B., ...	98
Le Moyne de Sainte-Hélène, Le fils de, ...	352
Lepaillieur, F., ...	325
LeRiche dit Lasonde, J.-B.	46
LeSueur, Messire Jean, ...	105
Levasseur-Borgia, Frs.-Louis, ...	139
Ligneries, Marchand des, ...	115
Loiseau dit Chalons, Antoine, ...	326, 327
Longitude, ...	94
Louisbourg, Une campagne à, ...	48
MacDonald, Ronald, ...	244, 319
Mailhiot, Jean-François, ...	182
Maillet, Charles, ...	279
Maisonneuve, M. de, ...	177, 342
Malo, Joseph-Hormisdas, ...	128
Malo, Pierre-Lucien, ...	253
Manseau, Louis, ...	139
Marcel, secrétaire de Montcalm, ...	252
Mardi gras autrefois, ...	89
Mariages de Français et de Sauvagesses, ...	288
Mariages au fort Saint-Frédéric, Les, ...	261
Mariage d'une femme noble et d'un roturier, ...	282, 311
Mariés le même jour, Deux fois, ...	191

<i>Marie</i> , La flûte du roi la, ...	327
<i>Marin</i> , Gilles, ...	44
<i>Marin de la Malgue</i> , Paul, ...	345
<i>Mars</i> , Siméon, ...	343
<i>Marsolet</i> , Nicolas, ...	65, 100, 131
<i>Martin</i> , Barthélemi, ...	183
<i>Martinet</i> , de Fonblanche, Jean, ...	24
<i>Maublant de Saint-Amand</i> , J.-B., ...	45
<i>Mauriceau</i> , Jean-Baptiste, ...	325
<i>McLane</i> , David, ...	4
<i>Médecins et chirurgiens de Montréal</i> , ...	41, 75, 118, 325
<i>Meneval</i> , Lettre du ministre à M. de, ...	147
<i>Mercredi des cendres autrefois</i> , Le, ...	89
<i>Messageries dans la Nouvelle-France</i> , Les, ...	211
<i>Meulles</i> , M. de, ...	340
<i>Michel de Saint-Michel</i> , Jean, ...	44
<i>Migeon de Branssat</i> , Jean-Baptiste, ...	179, 229
<i>Milnes</i> , Robert-Shore, ...	4
<i>Mingan</i> , Le nom de, ...	351
<i>Mondelet</i> , Dominique, ...	80
<i>Monmerqué</i> , ...	326, 327
<i>Monrepos</i> , Jacques-Joseph Guiton de, ...	183
<i>Montréal</i> , Les cimetières catholiques de, ...	283
<i>Montréal</i> , La rue Saint-Charles à, ...	152
<i>Moran</i> , Jean, ...	212
<i>Morant</i> , Nicolas, ...	326
<i>Morin</i> , Noël, ...	102
<i>Mortrel</i> , Pierre, ...	225, 314, 320
<i>Mouche</i> , La, ...	246
<i>Mouche à patates</i> , au Canada, La, ...	347
<i>Mousseau</i> , M. de, ...	233
 <i>Navires canadiens</i> , ...	 184
<i>Noblesse et le Conseil Souverain</i> , La, ...	257
<i>Nouchet</i> , Joseph, ...	347
 <i>Officiers envoyés au Canada en 1687</i> , Les, ...	 215
<i>Officiers des troupes au Canada en 1701</i> , Les, ...	271

Origines, Nos., ...	25
<i>Orignal</i> , Le navire l', ...	186
<i>Oularde</i> , Le navire l', ...	186
Pain béni à Notre-Dame de Montréal, Le.	153
Papineau et la chanson, ...	22, 54, 62
Pauperet, David, ...	194
Pèlerin, L'abbé Philippe, ...	321
Perreau, Jacques, ...	77
Perrot et la cale-sèche, Le gouverneur, ...	280
Perthuis, Ignace, ...	347
Petit de Boismorel, Suzanne, ...	325
Pierre de geai, La, ...	245
Pinguet, Noël, ...	99, 100
Pinsonneau, Charlotte, ...	325
Plessis, La mort de Mgr, ...	95
Poisset de la Couche, François, ...	340
Politique en chanson, La, ...	126
Pontheroy, après son départ du Canada, ...	125
Poterie, M. de la, ...	331
Pothier, Jean-Baptiste, ...	231
Prescott, Le gouverneur, ...	4
<i>Prince-Guillaume</i> , Le vaisseau le, ...	328
Procès Malo-Sabourin, Le, ...	253
Provost, François, ...	323
Provost et le régiment de Carignan, François, ...	20
Puibareau de Maisonneuve, Pierre, ...	76
Puybarau, Pierre, ...	76, 326
<i>Québec</i> , Le navire le, ...	186
Québec, Deux plans de, ...	201
Québec en 1769-1770, Habitants de, ...	81, 119
Québec en 1770-1771, Habitants de, ...	218, 247
Quenet, Jean, ...	194
Queylus, L'abbé de, ...	328
Raby, Jean, ...	45
Radiguet, Lionel, ...	242
Raimbault, Pierre, ...	182

Raimbault, Claude, ...	343
Rapin dit la Mazette, André, ...	41
Raudot, M., ...	324
Rigauville, M. des Bergères de, ...	70
Rigauville, M. des Bergères de, ...	68
Rochert de la Morandière, M., ...	345
Rougier, Françoise, ...	325
Rouillard dit Larivière, Antoine, ...	107
Roulet du Chatellier, J.-M., ...	326
Rousseau, Etienne-Julien, ...	325
Rouxcel de la Rousselière, Jean, ...	325
Sabourin, Le docteur, ...	253
Sabrevois, Charles de, ...	326
Sailly, Louis Artus de, ...	178
Saint-Frédéric, Les registres du fort, ...	261
Saint-Joseph, patron du Canada, ...	234
<i>Saint-Laurent</i> , Le navire le, ...	185
Saint-Louis au Canada, La fête de, ...	208
Saint-Martin, Jean-Jacques Gorge de, ...	47
Saint-Michel, Nicolas Daussy de, ...	19
Saint-Napoléon, La, ...	282
Saint-Olive, Claude Le Boiteux de, ...	75
Saint-Vallier, Mgr de, ...	322
Salaberry, à son fils, Lettre de M. de, ...	312
Samus, Nicolas, ...	44
Sarrazin, Michel, ...	46, 134, 135
<i>Sauvage</i> , Le navire le, ...	186
San, Thomas, ...	347
Sauvages à Québec en 1812, Chefs, ...	297
Sebron, Le peintre, ...	58
Sedillot, Louis, ...	102
Sermonville, Agathe Hertel de, ...	326
Sewell, L'hon. Jonathan, ...	5
Sirssé dit Saint-Michel, Michel, ...	42
Silvain, Thimothée, ...	77
Sorel, Le fils de M. de, ...	28
Spagniolini, J.-B.-Fernand, ...	78

Sulte, Benjamin.	325
Superstitions populaires, Les.	245
Surnom Jacques Bonhomme, Le.	241
Tabac, La culture et l'usage du.	289
Taché, Jean.	347
Taché, J.-C.	348
Tadourneau, Le navire le.	336
Tailhades, Jacques-Alexandre.	64
Tailhandier dit la Beaume, Marin.	44
Tavernier, Inventaire des biens de Julien.	109
Tanguay, Mgr.	325, 326, 327
Tessier, Pierre.	326
Têtu, Mgr Henri.	324
Thaumur, de la Source, Dominique.	45
Torcapel, L'abbé Jean.	321
Tracy, Une chanson sur.	126
Vaillancourt, L'origine du nom.	116
Vaudreuil et le <i>Mariage de Figaro</i> , Le comte de.	243
Vaulezar, Le sieur de.	252
Verges, Le supplice des.	260
Viger, Jacques.	342
Young, L'hon. John.	4